

Francis CARLES Alain CARLES

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie des Conseils et Experts financiers**Note d'informations n° 60 du 4ème trimestre 2007****FISCALITE**

Nous vous rappelons que, selon l'article L. 112-8 du code monétaire et financier et de l'article R. 642-3 du code pénal, les particuliers peuvent payer en espèces jusqu'à 3 000 euros, les commerçants jusqu'à 1 100 euros et les salaires peuvent être versés en espèces jusqu'à 1 500 euros. Le règlement en espèces ne peut en aucun cas être refusé. Tout commerçant peut également exiger d'être réglé en espèces (cas particuliers pour les adhérents à un Centre de Gestion Agréé).

Le CESU (Chèque emploi-service universel) préfinancé permet à vos salariés bénéficiaires de rémunérer et déclarer un salarié à domicile. Ce CESU préfinancé est exonéré de charges sociales pour l'employeur à hauteur de 1 830 € par salarié et paran. En outre, il donne droit à un crédit d'impôt de 25% du montant préfinancé. Rappelons que le CESU peut bénéficier aux salariés ainsi qu'aux chefs d'entreprise, gérants et mandataires sociaux de l'entreprise.

Rappel : en principe, la TVA sur les cadeaux offerts par une entreprise n'est pas déductible, mais il existe une dérogation si ceux-ci ont une valeur unitaire TTC inférieure ou égale à 60 €. Fiscalement, ces cadeaux constituent une charge déductible s'ils sont effectués dans l'intérêt de l'entreprise.

SOCIAL

Le RSI (Régime Social des Indépendants) assurera à compter du 1^{er} janvier 2008 la mission d'interlocuteur social unique pour les artisans, commerçants et industriels indépendants actifs. Ainsi, les cotisations sociales seront regroupées en un seul appel annuel, et seront payables mensuellement par prélèvements. Toutefois, le paiement des cotisations par trimestre restera possible sur option.

Cumul emploi-retraite des indépendants : sous certaines conditions, les personnes titulaires d'une pension de retraite peuvent cumuler leur pension avec un revenu issu d'une activité relevant des professions artisanales, commerciales ou industrielles.

ECONOMIE

Indice : Coût à la construction 2^{ème} trimestre 2007 : 1 435

Variation sur 1 an : + 5.05 %

Variation sur 3 ans : + 13.26 %

Variation sur 9 ans : + 35.63 %

Francis et Alain CARLES et toute l'équipe de AUDIT EURO CONSEIL vous adressent leurs meilleurs vœux pour une année 2008 toute en réussites, bonheurs et santé pour vous et ceux qui vous sont chers.

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : <http://www.auditeuroconseil.com>

Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.